

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-01

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

Election du vice-président du CCAS

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER
Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :
Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR
Etait absent excusé : Sans objet
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le président reproduit ci-dessous :

M. le président rappelle que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président.

M. le Président annonce que Mme Marie-Christine VERDIER, Adjointe au maire, est candidate.

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **élire** Marie-Christine VERDIER en tant que vice-présidente du CCAS.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026

Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-02

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

**Election des membres de la commission
d'attribution des logements sociaux**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian
CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe
LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU,
Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR

Etait absent excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme VERDIER
reproduit ci-dessous :

*Il est proposé de constituer une commission d'attribution des
logements sociaux en vue de l'attribution des logements communaux
et de Val de Berry.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **désigner** les membres de la commission d'attribution des
logements sociaux :
 - Florence BARONNET
 - Françoise GROGNARD
 - Isabelle MOREL
 - Marie-Christine VERDIER

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-03

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

**Election du président de séance pour le vote du
compte financier unique 2025**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian
CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe
LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU,
Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER
Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :
Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR
Etait absent excusé : Sans objet
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme la vice-
présidente reproduit ci-dessous :

*Il est rappelé que le compte financier unique (CFU) constitue le
document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif
et au compte de gestion.*

*Mme la vice-présidente rappelle que, dans les séances où le compte
financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.
Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction,
assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote (article
L2121-14 du CGCT).*

*Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un administrateur
pour présider la séance pour le vote du compte financier unique 2025
du budget du CCAS.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- élire M. François THOMAS pour présider la séance pour le vote du
compte financier unique 2025 du budget du CCAS.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-04

Nomenclature : 7.1.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 11
Nombre de votants : 12

OBJET
Budget du CCAS
Approbation du compte financier unique du CCAS

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,
Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian CHIRADE, Françoise GROGNARD, Josèphe LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER
Etait absente et excusée ayant donné pouvoir : Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR
Etait absent excusé : Sans objet
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de Mme la comptable publique du 03/04/2026 pour l'adoption du CFU,

Vu le compte financier unique 2025 du budget du CCAS de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique ainsi que des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. THOMAS reproduit ci-dessous :

Le compte financier unique 2025 du budget du CCAS présente les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
<i>Opérations de l'exercice</i> Dépenses	43 691,15	506,20
Recettes	47 745,00	0,00
Résultat de l'exercice 2025	4 053,85	- 506,20
Résultat reporté	2 626,48	611,12
Résultat de clôture (cumulé)	6 680,33	104,92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-04

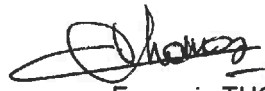
Le détail du compte financier unique est présenté au conseil d'administration.

Sous la présidence de M. THOMAS, hors de la présence de M. le président, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le compte financier unique 2025 du budget du CCAS de la commune de Saint Martin d'Auxigny,
- **donner** pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président



François THOMAS



La Secrétaire de séance



Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-05

Nomenclature : 7.1.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

Budget du CCAS

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,

Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Était absente et excusée ayant donné pouvoir :

Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR

Était absent excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Vu la délibération n°20260309-01 portant sur la reprise anticipée des résultats du budget du CCAS,

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement à affecter de 6 680,33 € en 2026,

Considérant que le besoin de financement de la section investissement est de 0,00 €,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **affecter** le résultat 2025 de la section fonctionnement, soit 6 680,33 €, en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-05

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 653,85
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 626,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 680,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	104,92
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	6 680,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	6 680,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-06

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

**Aide accordé à une famille de la commune :
Secours n°1-2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian
CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe
LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU,
Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR

Etait absent excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide :

- de verser à une famille de la commune, une aide de 100 € pour sa facture d'électricité.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20260511-07

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET

**Aide accordé à une famille de la commune :
Secours n°2-2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Etaient présents : Florence BARONNET, Gilles BEDU, Christian
CHIRADE, Fabrice CHOLLET, Françoise GROGNARD, Josèphe
LAURIER, Laurence LE CŒUR, Isabelle MOREL, Christian PERDU,
Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Laurence PAJON, pouvoir donné à Laurence LE COEUR

Etait absent excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide :

- de verser à une famille de la commune, une aide de 200 € pour sa facture d'eau.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET



La Secrétaire de séance

Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 18 MAI 2026
Transmission à la Préfecture du Cher le : 18 MAI 2026

